

## **Procès-verbal du conseil d'école du 12/02/2019**

**L'équipe enseignante :** Mme Le Meur (PS - directrice de l'école de Montbrun-Lauragais), Mme Savatier (MS/GS), Mme Roquefort (GS/CP), Mme Auriol (CM1/CM2), Mme Julia (CE1/CE2), Mme Lamarque Martine (CP/CE1, directrice de l'école de Corronsac), Mme CHUST (CM1/CM2) absentes, excusées.

**La municipalité de Corronsac :** Mme Subiela (Maire de Corronsac),

**La municipalité de Montbrun-Lauragais :** Mme Monier (adjointe au maire), M. Rouget (délégué aux affaires scolaires),

**Les représentants des parents au Conseil des écoles :** Mme Alard, Mme Barthe, Mme Do Espirito Santo, Mme Fernandez, Mme Laffont, Mme Viarnes, Mme Duborper, Mme Giry, Mme Haouchine, Mme Monmarson, absentes excusées.

**Madame l'inspectrice de l'éducation Nationale de la circonscription de Villefranche de Lauragais :** Mme Mailho, absente, excusée.

### **1. Les effectifs**

Année scolaire	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2018/2019	1	22	22	25	21	23	22	18	17

TPS/PS/MS : 28 (1-22-5) - MS/GS : 25 (17-8) - GS/CP : 25 (17-8) - CP/CE1 : 23 (13-10) - CE1/CE2 : 24 (13-11) - CE2/CM1 : 23 (11-12) - CM1/CM2 : 23 (6-17)

A ce jour, 6 inscriptions effectives en PS pour 2019/2020.

### **2. Les projets des écoles**

#### **Corronsac :**

Les classes de CP/ CE1, CE1/ CE2 se sont rendues dans la salle Altigone à Saint Orens dans le cadre des JMF avec un spectacle sur le thème de Madagascar.

Pour les CE1/CE2, une sortie au musée des Augustins a été organisée avec réalisation de blasons en argile. Les enfants de CE1/ CE2 démarreront un cycle piscine du 2 avril au 11 juin.

Les 4 classes de Corronsac participeront au festival du cinéma ainsi qu'au festival du court métrage. Toute l'école participera au printemps des poètes (lecture de poèmes), intervention de BIP (brigade d'intervention poétique).

Les enfants de CM1/CM2/CE2 passeront une partie de la journée au musée des Abattoirs et une partie consacrée à la visite d'un château d'eau.

#### **Montbrun :**

Les enfants démarreront un projet de danse africaine à partir du mardi 12 mars 2019 : les séances auront lieu les mardis. Chaque enfant aura 7 séances de préparation avec une répétition générale le 7 mai à la salle de Corronsac. Le projet est basé sur un conte des origines.

Le spectacle aura lieu le samedi 11 mai à 10h30 à la salle de Corronsac.

Projet sortie scolaire avec nuitées du 12 au 14 juin : les trois classes de Montbrun partiront en classe découverte au moulin des Sittelles à Burlat dans le Tarn après soumission du projet à l'Inspection de l'Éducation Nationale. C'est un projet nature et musique avec au programme des randonnées adaptées aux élèves. Un animateur spécialisé en musique organisera une activité chorale ainsi qu'une activité découverte instrumentale journalière.

Un enregistrement est prévu en fin de séjour.

Cette classe découverte doit permettre aux enfants de s'épanouir dans un environnement différent du leur. A la suite de cette classe découverte, un travail en classe sera mené avec la création d'un album photo avec texte.

Le vendredi 15 mars, tous les enfants du RPI se déguiseront pour le Carnaval. Ce jour-là, les enfants de Montbrun participeront au festival du court métrage.

### 3. Besoins particuliers pour certains enfants

L'Éducation Nationale prévoit des dispositifs pour aider les enfants à besoins particuliers. L'équipe enseignante voulait signifier que les dispositifs de prise en charge proposés par l'Éducation Nationale prennent beaucoup de temps à se mettre en place. Certaines classes sont mises à mal de même que le personnel périscolaire (garderie et cantine).

Un parent demande si un lien est établi avec les crèches pour devancer les besoins particuliers de certains enfants et donc accélérer la prise en charge.

L'équipe éducative permet de faire un bilan global de l'enfant : au cours de cette réunion où sont conviés les parents, tous les professionnels (scolaires et extra-scolaires (orthophonie, psychologue...)) qui entourent l'enfant sont présents et discutent ensemble des solutions les plus adaptées à chaque enfant.

Les mairies se proposent de recevoir les parents des enfants qui génèrent des troubles sur le temps périscolaire mais certains parents refusent les rendez-vous.

#### Les questions des parents d'élèves

- L'âge d'inscription à l'école maternelle

##### Point 1 : école obligatoire à 3 ans à la rentrée 2019

A ce jour, la loi n'a pas encore été votée. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer, pour l'instant, sur les futures organisations.

##### Point 2 : école pour les moins de 3 ans – section TPS

**Extrait : document cadre des écoles maternelles de Haute-Garonne - Règlement type départemental - code de l'éducation :**

*« Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, et particulièrement lorsque l'école relève de l'éducation prioritaire »*

*"La vie en collectivité nécessite que l'enfant puisse assumer sa propre régulation physiologique. " Les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif "*

L'accueil des moins de trois ans n'est possible que sous réserve de **réunir les conditions favorables d'accueil** : un groupe d'au moins 3 enfants, du matériel pour les moins de 3 ans, la présence d'un ATSEM à plein temps dans la classe qui accueille des TPS.

Cela doit être discuté dans le cadre du partenariat école/mairie et également du réseau de la petite enfance. Elle doit être en adéquation avec les besoins de l'enfant. En effet, le contexte en grand collectif à l'école, doit être un paramètre à considérer qui n'est parfois pas tenable pour des très jeunes enfants.

Quels sont les critères pour accueillir ou non les enfants de TPS ? Qui est en mesure de décider de l'inscription ?

Les parents soulèvent le problème d'équité : les assistantes maternelles et crèches ont un coût.

- **Pointage des enfants aux garderies de Corronsac et de Montbrun-Lauragais/sécurité**

Le pointage est fait à 17 h au moment où la garderie devient payante (pointage financier).

Plusieurs solutions ont été envisagées pour le pointage d'effectifs : la mise en place d'un tableau de pointage facile à gérer l'hiver car les parents rentrent mais moins évident l'été, le pointage électronique qui semble avoir un fonctionnement trop compliqué. Finalement, l'option choisie est un cahier où les parents signent dès la prise en charge de leur enfant.

Les parents seront informés par le biais du cahier de liaison du dispositif mis en place.

- **Gestion positive des conflits à la cantine de Corronsac**

Les parents se questionnent sur la valorisation des enfants ayant une attitude positive sur les temps de cantine.

La mairie de Corronsac précise que les enfants ayant une attitude positive ont possibilité de choisir leur place. Un jour par semaine, les enfants sont en placement libre. A ce jour, ce système a fonctionné pour un service moins pour l'autre.

- **Gestion de la nourriture à la cantine**

A Corronsac, les parents soulèvent le problème que le personnel de cantine demanderait aux enfants de finir leur assiette en entier. Certains enfants préfèrent ne pas manger plutôt que de laisser des restes.

A Montbrun, les parents soulèvent le problème que les enfants ont du pain à disposition jusque tard le soir (18h30) et ne mangent pas ensuite chez eux. Cela sera vérifié auprès des animateurs.

Le plateau de pain sera retiré dès 17h30.

¾ des parents ont souhaité rester sur un rythme de 4 jours et demie. Le RPI Corronsac-Montbrun continuera donc sur ce rythme scolaire.